

## LE RHÔNE À ARLES : risque environnemental et franchissement

Les découvertes effectuées dans le Rhône par Luc Long ont attiré l'attention sur le site de Trinquetaille, qui désormais apparaît comme beaucoup plus qu'un faubourg commercial et résidentiel de la colonie d'Arles<sup>1</sup>. On y situait l'essentiel des installations portuaires qui firent la fortune d'une ville qui contrôlait l'accès de ce qui fut probablement le plus important axe commercial de l'Occident romain. Les hypothèses de restitution dont il est maintenant l'objet en font un quartier urbain à l'image de celui qui a été reconnu à Vienne/Saint-Romain-en-Gal. Ce quartier aurait connu un essor urbain face à la colonie dont le noyau se trouvait en rive gauche du fleuve. Une telle dualité qui ne surprendra pas, compte tenu des vers où Ausone célèbre la *duplex Arelate (Ordo Urbium Nobilium, 73-80)*, pose le problème de la manière dont était géré le risque lié à la proximité d'un fleuve dangereux et dont ont été résolus les problèmes techniques posés par son franchissement. Il m'est agréable de faire ici le point sur une thématique à laquelle J. Guyon avait apporté son soutien à une époque où la collaboration étroite avec les géomorphologues que je défendais apparaissait comme une position aventureuse.

Le concept de risque défini par les géomorphologues comme le croisement de deux variables, l'aléa qui relève des phénomènes naturels et la vulnérabilité qui en est la composante sociétale<sup>2</sup> apparaissait essentiel pour rechercher les

---

1. Marc HEIJMANS, « Le Quartier de Trinquetaille : vers une nouvelle vision de la rive droite ? » dans Luc LONG et Pascale PICARD, *César. Le Rhône pour mémoire. Vingt ans de fouilles dans le fleuve à Arles*, Arles, 2009, p. 186-191. Marc HEIJMANS, dans Marie-Pierre ROTHÉ et Marc HEIJMANS dir., *Arles, Crau, Camargue, 13/5*, Paris, 2008 (Carte archéologique de la Gaule), p. 207-216.

2. Jean-Paul BRAVARD, « Le Risque d'inondation dans le bassin du Haut Rhône : quelques concepts revisités dans une perspective géohistorique », dans Joëlle BURNOUF et Philippe LEVEAU

limites imposées à une ville établie dans son lit majeur par un fleuve qui déborde. Dans cet article, je me propose d'apporter une contribution à deux questions d'archéologie urbaine qui sont liées au renouvellement apporté à la connaissance du site par les récents travaux dont le fleuve a fait l'objet. La première est celle du risque induit par la proximité du fleuve. La seconde est celle du franchissement de ce fleuve. Dans ces deux cas, la documentation exploitée est bien évidemment celle que M. Heijmans et M.-P. Rothé ont mise à notre disposition dans le récent volume de la carte archéologique d'Arles.

#### ARLES ET LE RHÔNE : LE RISQUE HYDROLOGIQUE ET SON TRAITEMENT

Les travaux des géomorphologues ont ébranlé de deux manières des restitutions qui étaient fondées sur l'hypothèse d'une stabilité du fleuve. La première est celle de sa stabilité latérale. En établissant que le fleuve attaquait sa rive occidentale, ils nous mettent en garde contre une interprétation du site fondée sur l'état actuel du chenal. Se déplaçant vers l'ouest, celui-ci détruit une bande de terre de largeur indéterminée en rive droite, tandis qu'en rive gauche la ville gagne sur le fleuve. À l'époque romaine, « la rive droite est sans doute [...] une rive assez basse, en pente faible, de type convexe [...]. (En) rive gauche toujours, en amont des remparts de la cité, le coude du Rhône était plus prononcé et voisinait peut-être les marécages du Trébon »<sup>3</sup>. Mais la translation concerne très certainement une autre donnée importante qui mérite une étude spécifique : la diffluence du Petit Rhône. L'attention portée au déplacement des bras d'embouchure, la mise en évidence de crevasses qui, juste en aval de la ville, ont entraîné la formation de nouveaux bras d'embouchure a fait douter nombre d'archéologues arlésiens de son existence dans la période antique. C'est du moins ce qui ressort de sa disparition sur la représentation cartographique de l'état du delta à l'époque romaine dans l'exposition consacrée aux découvertes de L. Long. Pourtant, aucun géomorphologue n'a jusqu'ici mis en doute les explications données par A. L'Homer en 1987 dans sa notice de la *Carte géologique*. Selon

---

dir., *Fleuves et Marais, une Histoire au Croisement de la Nature et de la Culture. Sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres : pratiques sociales et hydrosystèmes*, Paris, 2004, p. 397-408.

3. Bruno BIZOT, Marc HEIJMANS, Mireille PROVANSAL, Hélène BRUNETON, Guillaume RACCASI, Michel BONIFAY, « Le Pont de bateaux antique et les rives du Rhône – Quelques nouveaux éléments », dans Luc LONG et Pascale PICARD, *César... op. cit.*, p. 196-203.

ce géologue, dans la partie supérieure de son cours de Fourques à Cavalès, il « présentait peut-être dans l'Antiquité une configuration plus immature que les autres bras »<sup>4</sup>. Or un déplacement de la diffluecence vers l'aval a évidemment des conséquences capitales sur la conservation des vestiges archéologiques dans l'île des Sables au nord de Trinquetaille. Pour l'heure, dans l'attente d'études comparables à celle dont le Rhône a fait l'objet à l'aval, il serait aventuré d'en dire plus. La seconde modification porte sur l'altimétrie. Pour son écoulement, le fleuve disposait à l'époque d'un chenal bien calibré, qui maintenait la ligne d'eau moyenne à une cote inférieure à 1,5 m NGF correspondant au niveau d'étiage du Rhône actuel. Cette évaluation a été réalisée à partir de l'altimétrie de l'égout principal d'une section de 2,5 m<sup>2</sup> qui évacuait les eaux pluviales dans le fleuve. Il débouche dans le chenal fluvial à 1,5 m NGF. La montée des eaux du fleuve a contraint à l'obstruer à son débouché pour empêcher un fonctionnement inverse. L'étude sédimentologique et pollinique du remplissage d'un égout affluent situé sous le bord ouest du cryptoportique entre 3,4 et 5 m NGF établit une relation entre d'une part son colmatage progressif et d'autre part la phase majeure de montée des eaux du fleuve et de remblaiement du chenal qui culmine au v<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

Dans ce contexte, le risque d'inondation est moins important dans l'Antiquité qu'il l'est devenu au xix<sup>e</sup> siècle. En 2009, M. Provansal conclut que « la montée des eaux avait un caractère saisonnier, non permanent, et que le risque d'inondation ne constituait pas une contrainte suffisante à l'abandon du quartier »<sup>6</sup>. C'est ce qui ressortait déjà d'une étude réalisée en 1999 par G. Arnaud-Fassetta qui, dans le bilan qu'il en a dressé, ne notait que sept à huit crues importantes pour le millénaire allant du v<sup>e</sup> siècle av. au vi<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Les débordements sont en fait limités à des événements exceptionnels. Le temps entre deux crues ne paraît pas avoir excédé 25 ans, ce qui est suffisant pour que la mémoire en ait atténué le souvenir. Il en concluait que « durant le Haut Empire, le Rhône ne paraît pas avoir constitué un danger, du moins

---

4. Alain L'HOMER, *Notice explicative de la feuille Arles à 1/50 000*, Orléans, 1987, p. 46.

5. José-Antonio LOPEZ-SAEZ, Marc HEIJMANS, Philippe LEVEAU, Mireille PROVANSAL et Hélène BRUNETON, « Géoarchéologie d'un site urbain. Un égout romain à Arles (France méridionale) », dans Frank VERMEULEN et Morgan de DAPPER dir., *Géoarchéologie des paysages de l'Antiquité classique, Colloque International, Gand, 23-24 octobre 1998*, Leiden, 2000, p. 119-126.

6. Mireille PROVANSAL, « Le Contexte physique : du Rhône aux plaines, de la ville à la Camargue », dans Jean-Maurice ROUQUETTE dir., *Arles. Histoire, territoires et cultures*, Arles, 2009, p. 43.

une contrainte permanente pour les habitants d'Arles, du fait d'un débit plus limité qu'auparavant, mais également de la mise en place de puissantes protections »<sup>7</sup>. De nouvelles données archéologiques permettent maintenant d'aller plus loin. Avec le recul, on se rend compte que le paradigme du risque fluvial a amené à interpréter des vestiges archéologiques en terme de défense contre le fleuve. Reprenant les interprétations qu'en donnaient les archéologues, M. Provansal évoquait l'existence de digues à Sainte-Luce et à Trinquetaille où aurait été identifié un des rares exemples connus de ce type de protection. En façade du Rhône, un rempart aurait pu servir de digue contre l'inondation bien qu'aucune preuve convaincante n'en ait été apportée. L'hypothèse s'appuyait sur la présence en rive droite, rue Guynemer à Trinquetaille, d'un « blocage informe » qui était interprété comme la base d'un mur de protection<sup>8</sup>. Il s'agirait plutôt d'une consolidation de berge. En rive gauche, au quartier de la Roquette (« Porte des Prêcheurs »), des restes de « remparts renversés » observés lors de l'abaissement du Rhône en 1802 semblaient avoir appartenu à un ensemble dont l'élément majeur était une tour carrée identifiée dans les fouilles de l'église des dominicains. Elle était considérée comme un élément de l'enceinte du Haut Empire, qui aurait servi « également comme une protection contre les violences du Rhône »<sup>9</sup>. Cette proposition a été contredite en 2009 par une intervention archéologique qui a conduit à reconnaître une double série d'arcs parallèles au fleuve dans le quartier de la Roquette à l'est de l'actuel pont de Trinquetaille<sup>10</sup>. Il s'agirait des premiers éléments identifiés de quais s'avancant sur la berge dans un aménagement monumental ouvert sur le fleuve. Sans doute convient-il de rester prudent dans l'interprétation de ce qui peut n'être qu'une « solution locale, car en amont, la présence de tels arcs paraît exclue »<sup>11</sup>.

---

7. Patrice ARCELIN, Gilles ARNAUD-FASSETTA, Marc HEIJMANS, Frédéric VALENTIN, « Le Rhône à Arles : données archéologiques et sédimentologies », dans *Gallia*, 56, 1999, p. 126.

8. Marie-Pierre ROTHÉ et Marc HEIJMANS dir., *Arles, Crau, Camargue...*, *op. cit.*, 278, p. 640. Cécile ALLINNE, *Les villes antiques du Rhône et le risque fluvial. Gestion des inondations dans les villes romaines. L'exemple de la basse vallée du Rhône*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 2005, p. 57.

9. Marie-Pierre ROTHÉ et Marc HEIJMANS dir., *Arles, Crau, Camargue...*, *op. cit.*, 2, p. 243-246; Fernand BENOIT, *Carte Archéologique de la Gaule Romaine. Carte (partie occidentale) et texte complet du département des Bouches-du-Rhône*, Paris, 1936, p. 144 n° 20; Marie-Pierre ROTHÉ et Marc HEIJMANS dir., *Arles, Crau, Camargue...*, *op. cit.*, 49, p. 335.

10. Delphine ISOARDI, *Rapport de fouille de sauvetage au lieu-dit 5 place Jean-Baptiste Massillon (Arles)*, Aix-en-Provence, 2010.

11. Jean GUYON et Marc HEIJMANS, « Le Projet collectif de recherche sur la topographie urbaine des cités de Gaule méridionale et la publication des Atlas topographiques des villes de

Ces conditions éclairent d'un jour nouveau l'implantation de monuments dans les zones proches du fleuve. Même aux v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> siècles, quand les inondations deviennent plus fréquentes, l'attrait du secteur où le cirque a été implanté ne faiblit pas. Cela explique le choix qui étonnait d'implanter dans les années 400, un quartier de petites unités de modestes habitations contre le mur extérieur du monument dans le virage sud<sup>12</sup>. Cette relecture de la relation entre Arles et le « milieu humide » ressort des recherches dont C. Allinne et H. Bruneton dressent un bilan. Elles observent en effet qu'en rive gauche, l'humidité de la plaine n'était pas seulement entretenue par le fleuve. Y contribuaient des arrivées d'eau qui venaient au nord de la Durance par la dépression de Maillane et au centre du versant sud des Alpilles par la vallée des Baux. Dans ces conditions, la principale contrainte n'était pas l'inondation, mais la montée du système phréatique. C. Allinne, qui a répertorié les moyens de prévention contre ces risques, observait que ces « systèmes de protection contre les remontées d'humidité paraissent plus développés que les moyens de défense contre les crues du Rhône »<sup>13</sup>. En fait, l'emprise urbaine actuelle masque le système d'évacuation des eaux de la ville romaine : le réseau des égouts aboutissant dans le chenal fluvial constituait le principal moyen de défense. Ces travaux renouvellent l'image que l'on avait de l'habitabilité du site d'Arles. Celle-ci était imaginée à partir de ce que l'on peut appeler le « modèle de Vienne gallo-romaine » qui s'est imposé depuis deux décennies dans l'interprétation des relations entre les villes gallo-romaines et les fleuves. Jusqu'au début des années 1990, en rive droite du fleuve, à Saint-Romain-en-Gal, la réalisation d'une vaste esplanade entraînant un exhaussement du terrain était expliquée par le besoin d'espaces horizontaux dans un programme urbanistique de grande ampleur. Observant avec A. Le Bot l'importance des remblaiements effectués sur les deux rives du fleuve, J.-P. Bravard les avait interprétés comme une réponse sociétale à une « péjoration des conditions hydrauliques aux deux premiers siècles de l'ère »<sup>14</sup>.

---

Gaule Méridionale. Les exemples d'*Aquae Sextiae*, *Forum Iulii* et *Arelate* », dans Xavier DELESTRE et Henri MARCHÉSI, dir., *Archéologie des rivages méditerranéens : 50 ans de recherche. Actes du colloque d'Arles, 28-30 octobre 2009, Errance, Paris, 2010* ; p. 342.

12. Claude SINTÈS, « La Réutilisation des espaces publics à Arles : un témoignage de la fin de l'Antiquité », dans *Antiquité tardive*, 1994, 2, p. 181-192.

13. Cécile ALLINNE et Hélène BRUNETON, « Arles face au Rhône : la gestion des inondations dans la ville antique », dans Marie-Pierre ROTHÉ et Marc HEIJMANS dir., *Arles, Crau, Camargue...*, op. cit., 2009, p. 147-151.

14. Jean-Paul BRAVARD, Anne LE BOT-HELLY, Benoit HELLY, Hugues SAVAY-GUERRAZ, « Le Site de Vienne (38), Saint-Romain-en-Gal (69) et Sainte-Colombe (69). L'évolution de la plaine

Ce type de relation entre une ville et un réseau hydrographique que leur étude contribuait à définir s'inscrivait en rupture par rapport aux interprétations fondées exclusivement sur les données archéologiques. La prise en compte de la variabilité fluviale dans la compréhension du site archéologique de Vienne a renouvelé l'approche que l'on avait des deux rives de la ville. Justifié à l'échelle des deux millénaires, le modèle qui en découle rend compte de la « taphonomie » du site. Pour autant, en l'absence de traces de crues dans les niveaux antiques, la réalisation d'un projet urbanistique reste l'explication la plus satisfaisante de l'évolution du quartier de Saint-Romain-en-Gal.

En définitive, le cas d'Arles peut être rapproché de celui d'Orange qui a été construite à l'écart du Rhône et de son affluent l'Aygues dans une plaine alluviale parcourue par des ruisseaux aux cours incertains, les Maïres, dont le principal, la Meyne, fait le tour des remparts modernes. La colline de Saint-Eutrope la domine d'une soixantaine de mètres. Une triple contrainte hydrologique apparaît donc comme un facteur important de la structuration urbaine d'Orange : l'humidité des sols liée aux difficultés du drainage dans la cuvette, les crues de l'Aygues, de la Meyne et des Maïres, le ruissellement des eaux de pluie le long des pentes de la colline de Saint-Eutrope. Comme pour Arles, une combinaison des approches archéologiques et géoarchéologiques permet d'appréhender de manière précise et nuancée le traitement d'un problème hydrologique dont la gravité avait été révélée par les fouilles des quartiers de Saint-Florent et par celles du cours Pourtoles. La démarche exploite les travaux géomorphologiques récents dont la plaine a fait l'objet et une synthèse sur l'urbanisme. La combinaison de ces deux types de données permet de suivre les modifications topographiques qui ont commandé la circulation de l'eau dans la ville et qui ont affecté l'habitabilité de certains quartiers. C. Allinne montre que le traitement du problème ne s'est pas réduit au détournement probable de la Meyne pour faciliter l'édification de la nouvelle colonie<sup>15</sup>. Au total, une logique d'adaptation est perçue à travers la construction des bâtiments et le zonage urbain : les fondations des édifices sont adaptées à la montée de la

---

alluviale du Rhône, de l'âge du Fer à la fin de l'Antiquité : proposition d'interprétation », dans *Archéologie et espaces, X<sup>e</sup> rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*, Juan-les-Pins, p. 437-452. Anne LE BOT-HELLY, Benoît HELLY, « Vienne, contraintes hydrologiques et aménagements des rives du Rhône : de la *komè* allobroge à la ville du Haut Empire », dans *Gallia*, 56, p. 71-90.

15. Cécile ALLINNE, « Le Paysage fluvial dans l'Antiquité : contraintes et aménagements du site d'Orange », dans Anaïs ROUMÉGOU, *Orange et sa région*, 84/3, Paris, p. 41-49.

nappe phréatique ; des espaces où la contrainte est trop forte sont abandonnés. Cette démarche peut être rapprochée de celle qu'ont suivie, à peu près au même moment, J.-J. Schwien et N. Schneider, des archéologues médiévistes qui étudiaient le site de Strasbourg. Née d'habitations (*canabae*) associées à un camp légionnaire, l'agglomération romaine qui est aux origines de la ville s'est développée à partir d'une légère éminence en bordure du lit majeur du Rhin et de l'Ill dans une zone où la convergence de cours d'eau favorisait l'instabilité des chenaux. Le suivi des chantiers d'archéologie préventive leur avait permis d'observer et de comprendre comment l'habitat a progressivement dominé les eaux superficielles ou souterraines pour à la fois les utiliser et s'en défendre<sup>16</sup>. Dans ce cas, à la différence des sites d'Arles et d'Orange, le niveau de la nappe phréatique est resté stable depuis deux mille ans, alors que le seuil d'habitabilité défini comme celui « du sol primitif hors inondations » a évolué en fonction de la stabilisation de certaines terrasses alluviales.

À Arles, la situation observée en rive gauche ne se répète pas en rive droite à Trinquetaille dans un secteur de la ville encadré à l'est par le Grand Rhône et au nord par un bras correspondant au Petit Rhône, qui diffluait à l'amont en un point qui reste à préciser. Le modelé de ce secteur était alors certainement plus contrasté que maintenant. La topographie ancienne est masquée par un alluvionnement évalué de 1 m à 2,5 m, qui l'a régularisée en comblant des secteurs déprimés. Ces comblements sont bien évidemment liés aux apports du Rhône<sup>17</sup>.

#### FRANCHIR LE RHÔNE

La seconde raison qui incite à prendre des distances par rapport à la thématique de la dangerosité du Rhône ressort de l'étude de son franchissement à la fois dans le cadre local de la circulation intra urbaine et dans le cadre régional de la circulation entre Rome et les provinces d'Occident. Là encore on observe la nécessité de prendre des distances par rapport aux paradigmes interprétatifs et

---

16. Jean-Jacques SCHWIEN, Nathalie SCHNEIDER, Marie-Dominique WATON coll., « Le Site naturel de Strasbourg et ses aménagements hydrauliques de l'Antiquité à l'époque moderne », dans *Archéologie Médiévale*, 1990, 28, p. 33-69.

17. La question qui se pose est celle de la position des diffluences du Rhône et de leur relation avec les embouchures. On s'accorde à considérer qu'un bras diffluait immédiatement au sud d'Arles. C'est sans doute pour cette raison que l'existence même d'une diffluence du Rhône à l'amont a été remise en question.

dans le cas présent au rôle de « frontière naturelle » qu'historiens et géographes se sont accordé à attribuer au fleuve. J. Rossiaud<sup>18</sup> a bien montré comment au XIX<sup>e</sup> siècle l'image d'un Rhône dangereux avait servi à justifier une frontière géographique consacrée par le partage carolingien « des quatre fleuves » (Meuse, Escaut, Rhin et Rhône). L'histoire et la géomorphologie concourraient ainsi à justifier la division longitudinale de la vallée en deux espaces relevant de grandes régions géographiques différentes. S'agissant des villes, un Rhône appréhendé dans sa dimension méridienne d'axe du commerce apparaissait plus comme une rupture que comme une donnée intégrée dans un projet urbain cohérent.

Le rôle d'Arles dans le passage de la voie terrestre a été minoré au profit de la fonction portuaire du site et de rôle du Rhône et de sa vallée comme axe de communication entre la Méditerranée et l'Europe du Nord. La reconnaissance de ce rôle a eu pour effet pervers que l'on a accordé plus de place aux aménagements urbains liés à la fonction de redistribution qu'à ceux qui relevaient du transit routier entre Rome et les provinces ibériques et gauloises. Le pont de bateaux que des vestiges archéologiques situent au niveau du coude du Rhône a concentré l'essentiel de l'attention et a fini par faire oublier la probabilité d'un franchissement analogue au niveau de l'Arc du Rhône, qui était admise depuis F. Benoit. M. Heijmans a récemment rappelé que des observations anciennes laissaient penser qu'une route importante traversait Trinquetaille pour aboutir en rive droite du fleuve précisément en face de cet arc<sup>19</sup>. Les textes tardifs qui traitent du pont de bateaux n'empêchent pas de supposer que plusieurs ouvrages en permettaient le franchissement. Pour le Moyen Âge, J. Rossiaud qui a fait l'historique du déplacement des ponts de bateaux reliant les deux rives du fleuve soulignait la facilité (relative) de leur déplacement. C. Sintès avait fait une observation équivalente. D'ailleurs, quels qu'aient été le nombre des ponts et leur localisation, ils ne constituaient pas l'unique moyen de franchir le fleuve. Des bacs mus à la rame ou utilisant le courant grâce à une trille ont relié les deux rives. Les « ports » des deux rives du Rhône qui assuraient le transit fluvial des marchandises devaient également accueillir des embarcations affectées au transbordement des Arlésiens. Tout en étant d'un usage évident, ces installations laissent encore moins de traces qu'un pont de bateaux, ce qui explique que les auteurs en parlent peu. Néanmoins, les prospections et fouilles

---

18. Jacques ROSSIAUD, *Le Rhône au Moyen Âge*, Paris, 2007 (Apparat critique sur le site du CIHAM : <http://ciham.ish-lyon.cnrs.fr>). p. 11-22.

19. Jean GUYON et Marc HEIJMANS, « Le Projet collectif de recherche... », *op. cit.*, p. 344.



conduites dans le lit et sur les berges du Rhône laissent espérer que l'on pourra un jour valider pour l'Arles antique une observation faite par J. Rossiaud à partir de la documentation écrite disponible sur les villes du Rhône médiéval : de chez lui, un Arlésien avait rarement plus de cent mètres à parcourir pour gagner un amarrage<sup>20</sup>.

Prenant une distance raisonnable par rapport à l'*a priori* d'un Rhône frontière, on cherchera à comprendre comment les urbanistes romains ont traité un problème de circulation qui n'est évidemment pas spécifique du site d'Arles, celui des tronçons urbains des voies de communication interrégionales, soit la contradiction entre une conception de la ville et les « exigences immédiates du transport et des échanges »<sup>21</sup>. M. Monteil a montré comment le contournement du centre urbain par la voie Domitienne avait été traité à Nîmes<sup>22</sup>. Ce problème se posait pour Arles par où les premier et troisième gobelets de Vicarello, puis la Table de Peutinger, l'Itinéraire Antonin et l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem s'accordent à faire passer la route reliant Rome à Narbonne<sup>23</sup>. Strabon décrit un point de franchissement du fleuve entre Beaucaire et Tarascon. Mais, après la mise en place de la *Via Domitia* à l'époque républicaine, la fondation d'une colonie en tête du delta a nécessairement impliqué un déplacement vers le sud de la circulation est-ouest. À la fin de l'Antiquité, le passage d'une route de liaison interprovinciale dans une ville qui se fermait pour se défendre aurait affaibli le dispositif de défense. On aurait préféré la laisser à l'extérieur pour en profiter tout en la contrôlant. La position amont du pont correspondrait à une volonté de détourner la circulation en périphérie de la ville tout en profitant des avantages économiques liés à son passage. Cette hypothèse était déjà proposée par C. Sintès. Dans un récent bilan sur la topographie d'Arles<sup>24</sup>, M. Heijmans va dans le même sens en s'appuyant sur l'un des résultats des fouilles dont vient

---

20. Jacques ROSSIAUD, *Le Rhône...*, *op. cit.*, p. 177.

21. Pierre GROS, « Entrer dans la ville ou la contourner ? Remarques sur les problèmes posés par les tronçons urbains des voies de communication sous le Haut Empire », dans Dieter MERTENS dir., *Stadtverkehr in der antiken Welt. Internationales Kolloquium zur 175-Jahrfeier des Deutschen Archäologischen Instituts Rom*, Wiesbaden, p. 145-164.

22. Martial MONTEIL, « Arriver à Nîmes par la voie Domitienne au temps des Césars », dans BATS, Bernard DEDET, Pierre GARMY, Thierry JANIN, Claude RAYNAUD, Martine SCHWALLER, *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne : hommage à Guy Barrauol*, Montpellier, 2003, p. 83-93.

23. Philippe LEVEAU, « Traverser le Rhône à l'époque romaine : contraintes techniques et géographie de la circulation », dans *Actes du colloque « Ponts routiers », octobre 2008*, à paraître en supplément à la *Revue Archéologique de Narbonnaise*.

24. Jean GUYON et Marc HEIJMANS, « Le Projet collectif de recherche... », *op. cit.*, p. 344-345.

de faire l'objet la chaussée située en rive droite du Rhône au quai Saint-Pierre à Trinquetaille. L'un des vestiges en relation avec elle, un bâtiment de 80 m<sup>2</sup> situé à proximité du franchissement du fleuve, en un point permettant d'assurer le contrôle des passages ou la perception de droits, pourrait être la *statio* arlésienne de la *Quadragesima*<sup>25</sup>, dont l'existence est établie par deux épitaphes arlésiennes, l'une d'époque vraisemblablement julio-claudienne (CIL XII 724), l'autre sévérienne (CIL XII, 717 ; ILS, 1565)<sup>26</sup>.

Dans le cadre d'une étude des franchissements du Rhône, j'ai été amené à interpréter dans le même sens un ensemble monumental arlésien qui occupe une place importante dans la réflexion sur l'urbanisme du quartier de Trinquetaille : le « Grand bâtiment à portique » du cimetière que délimitaient deux rues perpendiculaires au nord-est et sud-est et qu'une troisième l'aurait longée au sud-ouest<sup>27</sup>. Les multiples opérations dont il a fait l'objet entre 1964 et 1974, puis en 1982, sont maintenant mieux connues grâce à la publication partielle des carnets de J.-M. Rouquette dans le volume Arles de la *Carte Archéologique de la Gaule*<sup>28</sup>. Au lendemain de sa découverte, celui-ci l'avait un temps identifié comme un « Forum des Corporations » en référence à l'ensemble monumental d'Ostie, la « piazzale delle Corporazioni »<sup>29</sup> une vaste esplanade de 107 m sur 78 m qui est considérée comme un ensemble administratif et commercial en rapport étroit avec le port sur le Tibre. L'une des hypothèses qu'a suscitées cet ensemble consistait à y reconnaître le « siège » de la *statio* des naviculaires d'Arles, un bâtiment dont l'existence est assurée par l'inscription où ils rendent hommage au procureur impérial Cominius Afer (CIL XII 672 = ILS 1432). Elle est devenue une certitude pour M. Christol selon lequel la « Cour à portique » matérialiserait dans l'espace de la ville « l'intégration de plus en plus grande des naviculaires d'Arles dans les structures d'organisation du grand commerce maritime »<sup>30</sup>. Malheureusement, pour l'heure, aucune inscription

25. Bruno BIZOT, Marc HEIJMANS, Mireille PROVANSAL, Hélène BRUNETON, Guillaume RACCASI, Michel BONIFAY, « Le Pont de bateaux antique... », *op. cit.*

26. Jérôme FRANCE, *Quadragesima Galliarum. L'Organisation douanière des provinces alpêtres, gauloises et germaniques de l'Empire romain*, Rome, 2001, p. 24-29.

27. Des murs reconnus au nord-ouest appartenaient à une construction postérieure. Les données disponibles ne permettent pas d'en connaître les annexes et limitent nos connaissances à la cour.

28. Marie-Pierre ROTHÉ et Marc HEIJMANS dir., *Arles, Crau, Camargue...*, *op. cit.*, p. 619-640.

29. Filippo COARELLI, *Guide archéologique de Rome*, Paris, 1994, p. 317.

30. Michel CHRISTOL, « Les Bienfaits de la paix romaine : le développement économique et social d'une agglomération tournée vers l'échange », dans Paul ALLARD, Régis BERTRAND, Marc HEIJMANS, *Arles, histoire, territoires et cultures*, Arles, 2008, p. 186.

trouvée en place ne valide une telle interprétation du quadriportique arlésien. P. Gros, qui a réexaminé le dossier, observe par ailleurs que « la fameuse place d'Ostie [...] ne fait toujours pas l'unanimité quant à sa définition précise ». Il formule un jugement analogue à propos de l'identification de cet ensemble comme un forum proposée par J.-C. Golvin dans la restitution graphique « Duplex Arelate en 375 » qui figure dans la « garde arrière » de l'ouvrage dirigé par L. Long et P. Picard. Une « duplication des lieux de convergence populaire » lui apparaît certes être inévitable et l'existence d'une place publique commerciale s'impose. Mais il reste à en administrer la preuve. La conclusion provisoire de P. Gros selon lequel « la cour de Trinquetaille » appartiendrait à un « collège socio-professionnel »<sup>31</sup>, replace le problème dans le cadre plus général des discussions auxquelles a donné lieu l'identification des bâtiments des collèges professionnels<sup>32</sup>. P. Gros proposait donc une comparaison avec un bâtiment de l'île de Délos, l'« Établissement » qu'y a fait construire l'« association (*koinon*) des Poseidoniastes de Bérytos à Délos, négociants (*emporôn*), armateurs (*nauklêrôn*) et entrepositaires (*egdochseôn*) » comme l'indique dans ce cas l'inscription dédicatoire du péristyle (ID n° 1774). Le dossier épigraphique et archéologique en fait un exemple emblématique de la polyvalence d'établissements socio-professionnels<sup>33</sup> et de l'association « dans un même édifice d'un sanctuaire et de locaux à usage profane »<sup>34</sup>.

Sans bien entendu écarter aucune hypothèse, il me semble nécessaire d'attirer l'attention sur les deux propositions que M. Euzennat formulait en 1967 au lendemain des premières fouilles. « La dédicace, les stèles et les autels anépigraphes, les statues retrouvées, évoquent », écrivait-il, « un sanctuaire de quartier ou une *schola* plutôt qu'un forum commercial lié au trafic portuaire »<sup>35</sup>.

---

31. Pierre GROS, « La "Cour à portique" de Trinquetaille », dans Luc LONG et Pascale PICARD, *César...*, *op. cit.*, p. 194.

32. Pierre GROS, « Maisons ou sièges de corporations ? Les traces archéologiques du phénomène associatif dans la Gaule romaine méridionale », *CRAI*, 1997, p. 213-241.

33. Philippe BRUNEAU et Jean DUCAT, *Guide de Délos*, Athènes, 1983, p. 174-178. Ch. Picard qui avait dressé une première liste des édifices comparables citait « la salle hypostyle, sorte de bourse de commerce construite par les Déliens à la fin du III<sup>e</sup> siècle et l'Agora des Italiens » et, à sa suite, la *piazzale degli corporazioni* qui venait d'être découverte : Charles PICARD, « Fouilles de Délos (1910). Observations sur la société des Poseidoniastes de Bérytos, à Délos », dans *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1920, p. 268-269.

34. Philippe BRUNEAU, « Delaica II », dans *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1978, 102, p. 133.

35. Maurice EUZENAT, « Circonscription de Provence-Côte d'Azur-Corse (région sud) », *Gallia* 1967, n° 2, p. 397-435. Il reprenait l'opinion formulée par J.-M. Rouquette dans ses rapports :

L'hypothèse d'une schola s'applique à la place bordée de portiques dont l'aménagement est daté de la fin du I<sup>er</sup> siècle et du début du II<sup>e</sup> siècle. Dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, le secteur est touché par un incendie. L'ensemble a été ensuite recouvert par une couche dépotoir et de destruction contenant une très grande quantité d'objets en os, de sorte que l'on a conclu à l'existence d'un atelier de tabletterie. Les observations de P. Gros concernent la première phase de l'aménagement monumental du quadriportique datée de l'époque flavienne. Mais des sondages ont montré que celui-ci occupait un espace dont l'assainissement avait été réalisé au moment de l'installation de la colonie par des rangées d'amphores disposées verticalement. Au-dessus avaient été précédemment élevés des bâtiments que l'arasement ultérieur des structures a fait disparaître. Des scories de fours et rebuts de cuisson laissent penser qu'il s'agissait d'installations artisanales datées de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. par la céramique campanienne et arétine. Il faudrait donc accorder une attention particulière à la donnée épigraphique à laquelle faisait allusion M. Euzennat lorsqu'il évoquait l'existence d'un sanctuaire de quartier : la présence d'une dédicace dont les auteurs sont quatre esclaves qui se disent *ministri* des Lares dans un contexte culturel assuré par un lot abondant de lampes votives et par une série d'autels anépigraphes<sup>36</sup>. Ces divinités doivent également être restituées sur un second autel dédié par d'autres *ministri*<sup>37</sup>. Le pluriel *ministrei* et la structure du nom des esclaves nous assurent que ces textes remontent aux débuts de la colonie d'Arles<sup>38</sup>. Le culte des Lares est un culte de quartier, qui a pris une signification

---

Marie-Pierre ROTHÉ et Marc HEIJMANS dir., *Arles, Crau, Camargue*, op. cit., p. 632.

36. Autel (112 cm × 111 cm × 9 cm) « en pierre froide » doté d'un fût, monolithe de section carrée, mutilé à 80 cm de sa hauteur (fig. 895, n° 6, fig. 913, n° 6 et fig. 922). Sur la face antérieure, se trouve une longue dédicace : [--- / - - -] *M(arci) ser[vus]* / [- - -] *L(ucii) ser[vus]* / [*Hipp*]archus *Asui L(ucii)ser[vus]* / *Epagathus Domiti Sex(ti)ser[vus]* / [*M*]inistri *Lar[i]bus* « [---], esclave de Marcus [---], [---], esclave de Lucius [- - -], Hipparchus, esclave de Lucius Asuius, Epagathus, esclave de Sextus Domitius, prêtres aux Lares » (*AE*, 1967, 285. Le gentilice *Asuius* n'est sans doute pas très usité (OTTO, *Thesaurus Linguae Latinae*, vol. 2, col 903). Mais il est attesté à Arles par une inscription datable du I<sup>er</sup> siècle (funéraire au datif) qui provient probablement d'un mausolée familial (*A. Asuio, Sedato, Pom(peiae)* plutôt que *Pom(poniae) Graphini / Sedulus et Securus filii parentis / v(i)v(i) fecerunt* CIL XII 762).

37. Ce document est resté inédit jusqu'à sa publication dans la *Carte Archéologique*. Il s'agit d'un fragment d'autel mutilé (haut. : 1,15 m ; prof. : 90 cm ; larg. : 26,5 cm) découvert dans la couche dépotoir en 1965 entre le portique nord et les autels n° 8-9 : [...]ETS[--- /---]ATENI FE[---/---] NISTRIL[--- Ligne 2, probablement *mi*]nistri *l[aribus]*.

38. M. Euzennat proposait cette date en se fondant sur la structure du nom des esclaves qui est caractéristique de l'époque tardo républicaine. Th. Mommsen cite une inscription des années 40 av. J.-C. (*CIL* XII 5388) : Theodore MOMMSEN, *Römisches Staatsrecht*, t. III, 1886, [rééd. 1952], p. 207, n. 1.

particulière quand Auguste a rassemblé les *vicani* autour de ces divinités en y ajoutant celui de son *Genius*<sup>39</sup>. Dans le contexte d'une colonie qui est un morceau de la ville de Rome, ces dédicaces doivent être rapportées à la réforme de ce culte par Auguste, ce qui nous place aux origines du culte impérial, dont cette colonie a fourni une remarquable quantité de témoignages. Dans leur quasi-totalité, ils proviennent de l'autre rive du Rhône où était le centre monumental. P. Gros a supposé que l'esplanade du Forum avait été occupée en son centre par un petit sanctuaire, un *sacellum* initialement « consacré au *genius Augusti* ainsi qu'aux divinités topiques de la colonie, les *lares augusti* »<sup>40</sup>. Ces textes suggèrent qu'un temps, Trinquetaille a pu être un *vicus* urbain de la colonie d'Arles. Il n'est pas surprenant de retrouver dans cette colonie romaine une organisation civique bien attestée en Italie à la même époque<sup>41</sup>. Quel a pu être son destin ? Il n'est pas exclu qu'à l'époque impériale des *vici* quartiers aient existé en dehors de Rome à côté des *vici* agglomérations, à l'exemple de Mayence *Mogontiacum* où existaient « des *vici* dans le *vicus* »<sup>42</sup>. Mais, en l'absence d'autres données, il n'est pas possible d'en dire plus sur une organisation en quartiers aux époques ultérieures.

Tout cela laissant entier le problème de l'identification du quadriportique, il me semble opportun de suggérer une possibilité inspirée par l'exemple de Martigny *Forum Valensium* où les fouilles de Fr. Wibl ont montré les relations existant entre un sanctuaire indigène et un ensemble qualifié de « caravansérail ». Les deux étaient réunis dans une aire bipartite enclose d'une enceinte d'une largeur de 85 m sur plus de 136 m. Elle se trouvait à l'extérieur de la zone urbaine, à proximité de l'amphithéâtre, le long de la route du Grand-Saint-Bernard<sup>43</sup>. Dans un ouvrage récent, L. Péchoux replace cet ensemble dans la série des sanctuaires de périphérie urbaine localisés au bord de voies

39. Michel TARPIN, *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Paris-Rome, 2002, p. 153.

40. Pierre GROS, « La Colonie augustéenne. Mise en place de l'urbanisme », dans Paul ALLARD, Régis BERTRAND, Marc HEIJMANS, *Arles, histoire... op. cit.*, p. 153.

41. Par exemple à Pompéi : CIL IV 60 = ILS 6375. Cf. Dessau *ILS indices XI (Res municipalis – Res Publica. Vici intramurani p. 673)*. Sur les *magistri vici et compiti*, responsables des quartiers et des carrefours, cf. William VAN ANDRINGA, *Quotidien des dieux et des hommes. La vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*, Rome, 2009, p. 94-98.

42. Michel TARPIN, *Vici et pagi...*, *op. cit.*, p. 263 (« La croissance du *vicus* originel (peut-être formé à partir de plusieurs *canabae*) a conduit les autorités ou la population à définir plusieurs *vici* dans la ville »); p. 268 n. 31 (éventualité de vicus-quartier à Trèves et à Vienne).

43. Philippe LEVEAU et François WIBLÉ, « La Station routière et le "téménos" de Martigny », à paraître.

importantes parmi lesquels elle cite ceux de Vaugrenier, Langres, Poitiers et Beauvais ainsi que les installations d'August étudiées par H. Bender. Dans le cas de Martigny, nous croyons pouvoir démontrer qu'il s'agit d'un bon exemple archéologique de station routière installée par une cité dans un de ces espaces périphériques que nous appelons – sans doute de manière impropre, mais commode – des « suburbia ». Il conviendrait donc d'ajouter cette éventualité aux hypothèses déjà proposées, celle de la proximité éventuelle d'une station routière. Il reste qu'avec ses 48 m sur 42 m le quadriportique d'Arles est plus proche de la superficie de l'établissement des Poseidonniastes de Délos (42 m sur 34 m) que de celle du portique d'Ostie (107 m sur 78 m), ou encore moins des 85 m de largeur pour une longueur minimale de 136,24 de l'ensemble de Martigny.

#### CONCLUSION

À l'occasion d'un récent colloque, où ils faisaient le point sur l'avancement du projet sur la topographie de la Gaule Méridionale, J. Guyon et M. Heijmans suggéraient que l'aménagement des rives du Rhône avait eu deux objectifs : « offrir un panorama ostentatoire à ceux qui traversaient [la ville] en bateau », et, au moins en rive gauche, une protection contre les crues. Ce constat appelle deux séries de remarques. Les premières portent sur le thème de l'ostentation, une thématique transférée de la route au fleuve, du paysage routier au paysage fluvial<sup>44</sup>. Elle attire l'attention sur le regard porté sur la ville par le voyageur qui remontait le fleuve. Mais cela ne doit pas être au détriment de la restitution du projet urbain intégrant le fleuve à la ville, sur lequel j'ai cru devoir insister. Le second point tire les conséquences de la thématique du risque qui a pris une grande importance dans le discours des géomorphologues. Le risque de

---

44. S'agissant du Rhône, cette thématique a été appliquée aux monuments funéraires de Beaucaire. Considérant que les bords d'un fleuve étaient « un secteur privilégié d'expression monumentale », les auteurs de la monographie consacrée à ce site proposaient d'interpréter une série de monuments funéraires édifiés sur les rives du Rhône dans les termes suivants : « Leur volonté de jalonner la voie fluviale des témoignages de leur richesse souligne l'importance que revêtait à leurs yeux cette route qui leur ouvrait des marchés lointains » : Jean-Claude BESSAC, Michel CHRISTOL, Jean-Luc FICHES, Yves GASCO, Michel JANON, A. MICHELOZZI, Claude RAYNAUD, Anne ROTH-CONGÈS, Danièle TERRER, *Ugernum. Beaucaire et le Beaucairois à l'époque romaine*, Caveirac, 1987, p. 4. Pour une réflexion critique cf. Philippe LEVEAU, « Mausolées au bord de fleuves, aristocratie commerçante et travaux de correction du Rhône », dans Robert BEDON et Alain MALISSARD dir., *La Loire et les fleuves de la Gaule romaine et des régions voisines*, Tours, 1999-2000, p. 201-215.

débordement du fleuve ne doit pas être surévalué par rapport à la remontée de la nappe, ni ces deux risques par rapport à l'attrait d'une position au carrefour d'une voie terrestre et d'une voie fluviale. Ils n'occupaient probablement pas dans les préoccupations des Arlésiens de l'époque romaine la place qui, dans nos sociétés, a conduit à élaborer le principe de précaution. De ce fait, il me semble nécessaire de rappeler le caractère potentiel du risque bien souligné par V. Novembre : il s'agit toujours d'un événement « qui ne s'est pas encore produit, mais dont on pressent qu'il se transformera en événement néfaste (une crise) pour les individus ou pour une collectivité dans un ou des espaces donnés »<sup>45</sup>.

De ce fait, sans occulter la dimension fluviale du site d'Arles, il faut insister sur certaines caractéristiques de son extension occidentale. Aucune façade ne la délimite dans un secteur qui échappe à la définition spatiale traditionnelle de la ville romaine par un *pomoerium* et des nécropoles. Si en effet des considérations civiques et religieuses bien réelles justifient la distinction entre *intramurani* ou urbain et *extramurani*<sup>46</sup>, il n'en est pas moins nécessaire de prendre en compte la réflexion des urbanistes sur les espaces périurbains. Ils étendent la notion de ville du seul noyau intensément bâti, « l'agglomération morphologique », à la zone parcourue autour de celle-ci<sup>47</sup>. Dans le cas présent, ils nous invitent à regarder la juxtaposition d'espaces funéraires, résidentiels et artisanaux sur le site de Trinquetaille, autrement que comme une réplique du noyau urbain de la rive gauche. Son organisation offre en effet d'évidentes analogies avec ces espaces suburbains dont l'archéologie préventive renouvelle actuellement l'appréhension<sup>48</sup>. Mais là encore, la réflexion des archéologues sur les feuilles X, XII et XIII

---

45. Valérie NOVEMBER, *Les Territoires des risques. Le risque comme objet de réflexion géographique*, Berne, 2002.

46. Michel TARPIN, *Vici et Pagi...*, *op. cit.*, p. 238-239.

47. Denise PUMAIN, Lena SANDERS et Thérèse SAINT-JULIEN, *Villes et auto-organisation*, Paris 1989.

48. La publication des fouilles de la « Cité judiciaire » de Bordeaux en a donné un bon exemple. Dans une zone située à 200 m au sud de la ville du Haut Empire et du rempart du Bas Empire, au bord du Peugue, un petit affluent de la Garonne, une opération d'archéologie préventive a restitué l'histoire d'un quartier périphérique, dont les origines remontent aux années 10/15. L'installation de métallurgistes y précéda le développement d'un quartier d'artisans dont l'extension a été reconnue à proximité. Dans les années 100, ce secteur fut complètement réaménagé pour la construction d'une auberge située en bordure de la voie avant son entrée dans la ville : Christophe SIREIX, *La cité judiciaire. Un quartier suburbain de Bordeaux antique*, Bordeaux, 2008 (Aquitania Supplément 15).

de l'Atlas Topographique qu'elle concerne<sup>49</sup> aura besoin de la collaboration des géomorphologues qui pourront nous dire si la diffluence de Petit Rhône vers lequel il faut maintenant regarder existait bien à l'époque romaine et, dans ce cas, si ce bras du fleuve était proche ou lointain.

Philippe LEVEAU

---

49. Jean GUYON et Marc HEIJMANS, « Le Projet collectif... », *op. cit.*, p. 342, fig. 4.